

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 13 OCTOBRE 2022

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;
- Vu le devis de l'entreprise SAS ATELIER DU DEOULE ;
- Considérant que le montant de l'achat est inférieur au seuil de mise en concurrence des marchés publics ;
- Considérant la nécessité de la remise en état de la pompe hydraulique et du moteur d'avancement sur l'élévateur Terex, la remise en état ne pouvant être effectuée que par l'entreprise SAS ATELIER DU DEOULE pour des questions d'exclusivité ;
- Considérant que la proposition de l'entreprise SAS ATELIER DU DEOULE située à 2 rue de la Durance, 05 110 LARDIER ET VALENCA est apparue comme satisfaisant aux besoins du service acheteur ;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché sans mise en concurrence et sans publicité pour la remise en état de l'élévateur Terex du service logistique, avec l'entreprise SAS ATELIER DU DEOULE (2 rue de la Durance , 05 110 LARDIER ET VALENCA).

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un montant de 5 174,37€ H.T soit 6 329,24€ TTC

La durée du marché est de 1 mois.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2022.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général Délégué à la Mobilité sont chargés de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète des Hautes-Alpes.

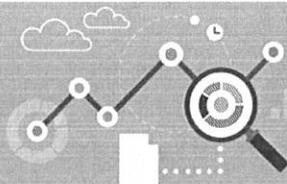
FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 13 OCTOBRE 2022

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a horizontal line extending to the right, ending in a vertical stroke.

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 03/11/2022
Publié ou notifié le : 03/11/2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_10_385
Date de la décision :	2022-10-13 00:00:00+02
Objet :	Remise en état de l'élévateur Terex du service logistique
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20221013-D2022_10_385-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20221013-D2022_10_385-AI-1-1_0.xml	text/xml	884
Nom original :		
D_11551.pdf	application/pdf	52784
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20221013-D2022_10_385-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52784

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 novembre 2022 à 16h16min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 novembre 2022 à 16h16min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 novembre 2022 à 16h16min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 novembre 2022 à 16h26min55s	Reçu par le MI le 2022-11-03

